



## QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Fonctionnement des organes directeurs

#### a) La Conférence internationale du Travail

1. Le présent document fait brièvement le point des mesures prises par le Bureau pour répondre à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 284<sup>e</sup> session (juin 2002) en vue d'un examen du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail.

#### I. Historique

2. A sa 285<sup>e</sup> session (novembre 2002)<sup>1</sup>, le Conseil d'administration était saisi d'un document sur cette question. Il l'a examiné à ses 285<sup>e</sup> et 287<sup>e</sup> sessions (juin 2003), mais sans entrer dans le détail. Le Conseil d'administration a ensuite renvoyé le document pour examen lors de consultations informelles tenues avant sa 288<sup>e</sup> session (novembre 2003).

#### II. Rapport de situation

3. Des consultations informelles ont eu lieu avec les mandants en septembre 2003. L'objet était de préciser les objectifs de l'examen et de recenser les questions qui restent des sources de préoccupation. De nouvelles discussions devaient avoir lieu avec le groupe gouvernemental avant la session du Conseil d'administration.
4. Dans l'ensemble, les discussions informelles avec les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ont confirmé l'analyse présentée par le Bureau dans le document GB.285/3. Les mandants reconnaissent que des changements importants concernant la durée, les méthodes et les pratiques de la Conférence ont été introduits au cours des dix dernières années. La Conférence elle-même comporte deux éléments distincts: les travaux techniques des commissions et le débat général, plus visible, en séance plénière. Si la Conférence fonctionne globalement bien, il n'en reste pas moins place pour des améliorations importantes. En général, celles-ci pourraient être introduites dans le cadre de la Constitution et du Règlement de la Conférence.

<sup>1</sup> Document GB.285/3.

5. A cet égard, un certain nombre de points continuent de retenir l'attention:
- a) nécessité de faire mieux connaître la Conférence et sa visibilité;
  - b) nécessité de renforcer la dimension politique de la Conférence sans nuire à ses travaux techniques;
  - c) nécessité de garantir une participation de haut niveau à la Conférence;
  - d) identification d'autres méthodes de travail pour les commissions techniques;
  - e) recensement des changements qui pourraient être apportés à la forme ou à la structure de la séance plénière en vue d'encourager le débat de haut niveau sur des questions présentant un intérêt universel;
  - f) questions pratiques (y compris meilleure gestion du temps, meilleure utilisation des ressources, préparation et formation renforcées).

### III. Réforme et 92<sup>e</sup> session (2004) de la Conférence

6. La 92<sup>e</sup> session de la Conférence promet d'être d'une importance exceptionnelle du fait du débat sur les répercussions des conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. En fait, en séance plénière quatre rapports au moins devraient être traités: un rapport sur la mondialisation; un rapport sur les activités de l'OIT; le rapport global; et le rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.
7. Le débat en séance plénière sur les implications des conclusions de la Commission mondiale offrira une occasion unique d'attirer l'attention du monde entier, d'évaluer les conséquences immédiates des travaux de la commission sur les activités de l'Organisation et de souligner le rôle clé de l'OIT aux côtés d'autres grandes institutions internationales dans ce que beaucoup considèrent comme la question d'actualité la plus brûlante.
8. Le succès de ce débat suppose toutefois un certain nombre d'ajustements à la manière dont la discussion est organisée. Un débat approfondi et de haut niveau sur plusieurs questions clés dans le cadre d'une semaine de la Conférence constitue un formidable défi. En outre, ce débat doit avoir lieu sans porter atteinte aux autres travaux de la Conférence, c'est-à-dire aux travaux des commissions qui traitent aussi de questions d'actualité importantes (les migrations par exemple).
9. En conséquence, l'ordre du jour de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence ainsi que les sujets qui doivent être examinés obligent le Bureau et le Conseil d'administration à trouver des réponses pratiques et immédiates – à titre expérimental au moins – à plusieurs des questions qui ont été soulevées dans le contexte de l'examen du fonctionnement de la Conférence (à savoir, la visibilité de la Conférence, la possibilité d'attirer des décideurs politiques de haut niveau et d'importants acteurs internationaux, le renforcement de la dimension politique); enfin, les différentes manières dont les travaux peuvent se dérouler avec la participation de tous (par exemple, en comité plénier).
10. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:*
- a) *charger le Directeur général d'organiser au cours des prochains mois de nouvelles consultations avec les mandants sur l'examen du fonctionnement de la Conférence et, plus particulièrement, les dispositions spéciales qui*

*devront être prises pour la 92<sup>e</sup> session, et de présenter des propositions précises à cet égard au Conseil d'administration en mars 2004;*

- b) réexaminer, à sa session de novembre 2004, la question des réformes possibles sur la base de l'expérience acquise en juin 2004.*

Genève, le 3 octobre 2003.

*Point appelant une décision:*      paragraphe 10.